

Procédure des visites chez les RSG par le BC

Veillez prendre note que la situation de la COVID-19 évolue rapidement et qu'il est possible que les recommandations dans le présent document évoluent selon les mesures et les consignes gouvernementales mises en place.

Mise en contexte

En ce moment, le BC doit modifier ses méthodes de travail afin de les adapter au contexte de la pandémie de la COVID-19. Lors des visites du BC, que cela soit dans le cadre des visites de conformité, dans le cadre d'un traitement de plainte, lors d'une reconnaissance ou d'un renouvellement, il est important de s'assurer de la sécurité et de la santé du personnel du BC, des RSG, des enfants ainsi que de l'ensemble des familles. La sécurité et la santé de tous est la priorité.

Communication

Transmettre à vos RSG le déroulement des visites et les mesures de protection mises en place.

Attention

Une employée du BC ne doit pas se présenter chez une RSG (CNESST) :

- Si elle a des symptômes liés à la COVID-19 (elle, un enfant ou sa famille avec qui elle réside), elle ne doit pas se présenter chez une RSG (CNESST).
- Si elle ou un membre de la famille avec qui elle réside a reçu une lettre de la Santé publique lui demandant de s'isoler, elle ne doit pas se présenter au BC ou chez une RSG et doit respecter les consignes de la Santé publique.

Mesures préventives à mettre en place en lien avec la visite chez une RSG

- Dans la mesure du possible, organiser les visites pour éviter les périodes d'achalandage, lorsque les parents et les enfants se présentent à l'entrée du service de garde.
- Selon votre organisation de travail, réviser votre nombre de visites par jour.

Avant de débiter la visite

Si la visite est sur rendez-vous, téléphoner à la RSG avant de quitter afin d'effectuer les questions de vérifications en lien avec la COVID-19.

Si la visite doit être réalisée à l'improviste, à votre arrivée au service de garde, poser les questions de vérifications en lien avec la COVID-19 à la RSG ou à sa remplaçante, et ce, pour l'ensemble des personnes qui sont présentes dans la résidence du service de garde, et ce, **avant de procéder à la visite.**

Les questions de vérifications en lien avec la COVID-19 sont les suivantes :

- Vous-même, un membre de la famille avec qui vous résidez ou un enfant qui fréquente votre service de garde :
 - ✓ Avez-vous **des symptômes** en lien de la COVID-19?
- Êtes-vous en attente d'un rendez-vous pour passer un test ou en attente d'un résultat de **test de COVID-19**?
- Avez-vous eu un **test positif de COVID-19**?
- Avez-vous reçu une **lettre de la Santé publique** vous demandant de porter une attention particulière à vos symptômes ou de vous placer en isolement?
- Avez-vous **voyagé** dans les derniers 14 jours?

Ne pas effectuer la visite si la RSG ou sa remplaçante a répondu oui à une des questions mentionnées ci-haut.

Avant d'entrer dans le service de garde

Une fois que la RSG ou sa remplaçante a répondu par la négative aux questions :

- Vous laver les mains 20 secondes avec du savon ou un gel à base d'alcool.
- Enfiler votre équipement de protection : masque, lunette ou visière, et gants. Un survêtement et des couvre-chaussures jetables **peuvent** également être portés.
- Avoir avec vous seulement le matériel nécessaire, laisser vos objets personnels dans votre véhicule.

Durant la visite

- Les outils utilisés par l'agente ne devraient jamais quitter ses mains et ne jamais être touchés par d'autres personnes.
- Autant que possible, limiter la durée de la visite.
- Adopter les précautions de base pour l'hygiène des mains et l'hygiène respiratoire.
- Garder une **distance physique** de deux mètres avec toute personne présente sur les lieux;
- Ne pas partager le matériel du milieu visité. Utiliser plutôt ses propres équipements (incluant crayon et téléphone).
- Lors de la visite, limiter les contacts avec l'environnement physique et ne rien toucher. Par exemple, demander à la RSG d'ouvrir les portes.
- Demander à la RSG de sortir elle-même et de déposer sur une surface tout élément que vous devez vérifier. Laisser les éléments en place une fois vérifiés avec des gants.
- Si les enfants sont dans la cour extérieure, l'agente prendra toutes les dispositions nécessaires pour garder une distance de 2 mètres avec enfants et la RSG.

Après la visite

- **Une fois la visite terminée, quitter la résidence de la RSG.** Après être sortie du milieu, retirer les protections individuelles qui ont été portées, dans l'ordre : gants, survêtement, protection oculaire et masque.
- Mettre les équipements souillés à usage unique dans un sac refermable et les jeter au retour au BC.
- Désinfecter la protection oculaire ou la mettre dans un sac refermable pour la désinfecter plus tard. Elle doit être désinfectée avant la prochaine visite.
- Mettre le survêtement ou les vêtements souillés dans un sac refermable. Ils devront être nettoyés à la maison par l'agente.
- Désinfecter l'équipement apporté sur les lieux, incluant téléphone cellulaire, avec un produit reconnu pour être efficace, avant d'entrer dans votre voiture.
- Se laver les mains 20 secondes avec du savon ou un gel à base d'alcool.

Pour les véhicules

Procéder à un nettoyage minimalement entre chaque visite.

Porter une attention particulière au volant, au tableau de bord, aux poignées de portières intérieures et extérieures, au miroir intérieur et à toute autre surface régulièrement touchée durant la conduite du véhicule.

Transmission ou signature de documents

- Dans la mesure du possible, limiter au minimum les échanges de papiers (ex.: signature électronique des contrats ou autres documents).
- Lorsque les documents papier sont requis :
 - Déposer les documents sur une surface propre pour transmettre et récupérer les documents en respectant la distance de 2 mètres avec la RSG;
- Ne pas partager de stylo avec les interlocuteurs, qui doivent utiliser leur propre stylo;
- Nettoyer son stylo avec un linge humide et du savon doux au besoin, lorsque souillé;
- Lors de la récupération des documents, les déposer dans une enveloppe et les transporter dans un porte-document.

Avoir une trousse de visite

Chaque agente doit avoir avec elle une trousse afin d'effectuer les visites chez une RSG. Cette trousse doit contenir :

- Hygiène des mains : gel à base d'alcool OU savon et essuie-tout;
- Désinfection du matériel : produits ou lingettes désinfectantes recommandées par Santé Canada (<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html>) OU une solution chlorée (eau de Javel 5 %) : 1 part d'eau de Javel et 9 parts d'eau;
- Masques;
- Protection oculaire lunette ou visière;
- Gants;
- Survêtement (sarrau, longue blouse ou jaquette lavable) ou sinon des vêtements de rechange propres dans un sac refermable pour éviter de rapporter le virus sur ses vêtements;
- Avoir un sac refermable pour pouvoir disposer des équipements contaminés ou des déchets.